



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le Haut-Commissaire

Papeete, le 22 septembre 2017

INFORMATION MEDIAS

Réunion du collège élargi des chefs de services de l'État

Le Vendredi 22 septembre 2017

Dans le but de relayer les instructions que le Président de la République a données aux Préfets et aux Haut-Commissaires réunis au palais de l'Élysée le 5 septembre 2017, j'ai convié ce jour l'ensemble des chefs de services de l'Etat à une réunion d'échanges et d'objectifs à partager. Les magistrats des ordres judiciaire, administratif et comptable ont été également invités.

Le Président de la République a donné des orientations précises rappelant les grands enjeux et les réformes à venir qu'il souhaite, avec le Gouvernement, mettre en œuvre. Il a demandé à chaque représentant de l'État, dans le temps le plus opportun au regard du calendrier que ces réformes vont épouser, de les expliquer, de les accompagner et de les valoriser au plus près des singularités des territoires concernés.

Dans le respect scrupuleux des compétences qui sont attachées au statut d'autonomie de la Polynésie française, j'ai rappelé dans les domaines qui sont ceux de l'État, combien il est nécessaire, ici comme ailleurs, de rompre avec une administration qui s'inspire trop de la précaution, c'est-à-dire une administration qui s'abrite derrière un seul modèle, sans capacité d'adaptation et en évitant le risque.

Pour satisfaire cette approche nouvelle d'une administration plus responsable mais aussi plus à même d'adapter les procédures et les instructions à chacun des territoires de la République qui, par nature, présentent des particularismes dont il faut tenir compte, le Président de la République a demandé aux représentants de l'État de donner l'exemple aux administrations dont ils ont la charge, d'un niveau d'exigence et de responsabilité accrus tout en souhaitant accompagner ce niveau d'exigence d'une possibilité d'adaptation de la norme aux territoires dans lesquels cette norme doit s'appliquer ; cette adaptation devant se faire dans un souci de pertinence et d'efficacité.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ainsi, dès 2018, dans un certain nombre de départements de l'hexagone et en Outre-mer, va être expérimentée la faculté, qui sera attribuée aux représentants de l'État dans chaque territoire, de déroger à la norme avec comme objectif non pas, évidemment, de dénaturer le texte mais au contraire d'en permettre une meilleure efficacité et une plus grande adaptation, tant aux enjeux locaux qu'aux spécificités du territoire. Pour la Polynésie, selon les conclusions de l'expérimentation, ces dérogations ne pourront concerner que les compétences de l'État qui sont essentiellement régaliennes.

Enfin, dans quelques semaines, le Premier Ministre fixera de nouvelles mesures de déconcentration, notamment en matière budgétaire ainsi que dans la gestion des ressources humaines ; les programmes budgétaires ministériels seront par ailleurs simplifiés pour renforcer « l'interministérialité ».

René BIDAL



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr